



REGLEMENT FOULEES DE GROMESNIL

« SPECIAL HALLOWEEN »



ORGANISATION

Le G.A.C.C.S.R organise le 01 Novembre les 6^{èmes} Foulées de Gromesnil. Cette manifestation est constituée de 4 compétitions :

1. COURSE 10 KM EN INDIVIDUEL	Départ 9H15
2. MARCHE SPORTIVE 7 KM	Départ 9H30
3. RANDONNEE 7 KM	Départ 9H30
4. LA MINI GALOPETTE 800 M	Départ 11H15
5. LA GALOPETTE 1600M	Départ 11H30

CATEGORIES

Mini Galopette : Ecoles Athlé (2018 à 2020) et Poussins (2016 à 2017)

Galopette : Benjamins (2014 à 2015) et Minimes (2012 à 2013)

Course 10 km et Marche Sportive 7 km : Cadets à Vétérans

7 km randonnée : Ouvert à tous à partir de la catégorie Minimes (2012/2013)

INSCRIPTIONS

MARCHE SPORTIVE - 7 KM+10 KM Course

INSCRIPTIONS DEMATERIALISEES SUR LE SITE "Normandie Course A Pied". Le paiement en ligne est sécurisé et vous disposez d'un visuel sur tous les engagements.

Inscriptions possibles sur internet jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 19h00

Ou

Envoi inscriptions papier à :

BROUARD Patricia 113, Rue d'Armenonville 76620 LE HAVRE.

Chèque à l'ordre du GACCSR

Renseignements : mail : patriciabrd76@gmail.com

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Nombre limité à 450 participants

ENFANTS : MINI GALOPETTE ET GALOPETTE

INSCRIPTIONS DEMATERIALISEES SUR LE SITE "Normandie Course A Pied". Le paiement en ligne est sécurisé et vous disposez d'un visuel sur tous les engagements.

Inscriptions possibles sur internet jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 19h00

Bulletin individuel d'inscription sur notre site : www.gaccsr.com

INSCRIPTIONS SUR PLACE Uniquement dimanche matin à partir de 8h00.

Gratuit pour les enfants (ATTESTATION PARENTALE à fournir pour les non licenciés)

PARCOURS

10 km course : Parcours sur une boucle avec forêt et chemin (détail parcours sur site GACCSR).
7 km marche et randonnée : Parcours chemin uniquement.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le dimanche matin au Parc Eco Normandie, au Château de Gromesnil à St Romain à partir de 8h00
Ce sont des dossards avec puce jetable.

MONTANT DES INSCRIPTIONS

MINI GALOPETTE ET GALOPETTE	GRATUIT
10 KM COURSE	13 €
MARCHE SPORTIVE	8 €
RANDONNEE	5 €

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les licenciés : une copie de la licence FFA et pour les autres licences FSGT, triathlon et autres, fournir l'attestation PPS.

Depuis le 1er avril 2024, le **Parcours Prévention Santé (PPS)** remplace l'obligation de fournir un certificat médical pour participer à une course hors stade, route ou trail.

Vous devez alors fournir une attestation de fin de parcours de votre PPS pour vous inscrire sur une épreuve.

Attention : Si vous n'avez pas de PPS (valable 1 an), vous pouvez l'obtenir en suivant les différentes étapes sur le site : <https://pps.athle.fr>

PARTICIPATION DES MINEURS : Pour les Ecoles Athlé, Poussins, Benjamins, Minimes et jeunes moins de 18 ans, une attestation sur l'honneur d'un des parents devra être fournie.

L'autorisation parentale est obligatoire et doit être signée par l'un des parents pour que l'enfant mineur puisse participer à la compétition.

Il est de la responsabilité du représentant légal de s'assurer que l'état de santé de l'enfant mineur l'autorise à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition.

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

ASPECT MEDICAL

Une assistance médicale est assurée par la Protection civile. Le ou les médecins peuvent décider de la mise hors course d'un athlète.

SANITAIRES

Il n'y aura pas de douche mise à disposition des coureurs. 2 WC seront à disposition.

RAVITAILLEMENTS

1 point de ravitaillement (eau) sur le parcours pour le 10 km.
Ravitaillement à l'arrivée Bières + Toasts Boudin de St Romain

RESPECT DE LA NATURE

Chaque participant se doit de respecter l'environnement : pas de jets de déchets en dehors des ravitaillements. Les gobelets en plastique sont désormais interdits. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification de l'athlète.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS

Le G.A.C.C.S.R fait appel à la Société "*SMIL'EVENTS 27*" pour s'occuper de la gestion des résultats.

Les catégories pour les classements s'appliquent en fonction du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Un classement général et par catégorie est effectué à l'issue de chaque course (sans cumul). Ces résultats seront affichés et seront disponibles dans la soirée et www.normandiecouseapied.com puis sur www.gaccsr.com.

RÉCOMPENSES

Récompenses pour tous : choix d'un lot lors du retrait des dossards.

Meilleurs déguisements, qui seront désignés par les bénévoles présents sur le parcours pour :

- ➔ Meilleurs déguisements Femmes/Hommes Marche sportive et 10 KM Course
- ➔ Meilleurs déguisements Filles/Garçons Mini Galopette et Galopette

MINI GALOPETTE & GALOPETTE

La remise des récompenses se fera à la fin des courses.

MINI GALOPETTE : Médaille pour tous et récompenses pour les 3 premiers Ecoles athlé et Poussins, filles et garçons.

GALOPETTE : 3 premiers de chaque catégorie Benjamins et Minimes, filles et garçons.

MARCHE SPORTIVE/10 KM COURSE

La remise des récompenses aura lieu à partir de 10h45 à la charreterie

Un classement scratch sera établi comme suit :

SCRATCH (SANS CUMUL)

7 KM MARCHÉ 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} Hommes et femmes de chaque catégorie et pour les 1^{er} Master 0/1 - 1^{er}
M2/3 - 1^{er} M4/5 - 1^{er} M6/7 /et 1^{er} M8/9 et 1^{er} M10

10 KM COURSE 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} Hommes et femmes de chaque catégorie et pour les 1^{er} Master 0/1 - 1^{er}
M2/3 - 1^{er} M4/5 - 1^{er} M6/7 /et 1^{er} M8/9 et 1^{er} M10

RANDONNEE : Pas de classement, ni récompense.

DROIT D'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées de la Communauté sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la FFA sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné, licencié ou non, doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

SÉCURITÉ

Les accompagnateurs ou suiveurs (en vélo ou autre moyen de locomotion) sont interdits sur les parcours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification de l'athlète.

RGPD

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité ou la santé (Annulation pour cause COVID) des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves ou de proposer un parcours différent ne mettant pas en danger la sécurité des participants et bénévoles.

Pour toute annulation due ces circonstances, votre inscription sera automatiquement reportée à 2027.

En cas de limitation du nombre de participants, les coureurs non retenus se verront remboursés de la somme de leur inscription.

CONNAISSANCE DU REGLEMENT

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît prendre connaissance du règlement et l'accepter en totalité sans aucune réserve.

Pour information, cette manifestation se fait en relation avec la Mairie de St Romain, la Gendarmerie, la Sous-Préfecture et les pompiers de St Romain.